

Extrait des délibérations du Conseil Général

DOSSIER N° 4 - AMENAGEMENT DU TERRITOIRE - LOIRE ET ACTIVITES DE NATURE

LE CONSEIL GENERAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n° 29 du Conseil Général du 15 décembre 1995, relative au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée,

VU la délibération n° 5 du Conseil Général du 15 mars 1996, relative au cadre de vie,

VU la délibération n° 90 du Conseil Général du 12 mars 2002, relative aux subventions diverses, adoptant le modèle-type de convention,

VU la délibération n° 3 du Conseil Général du 21 mars 2003, relative à la mise en œuvre du schéma directeur départemental cyclable,

VU les délibérations du Conseil Général n° 4 du 21 mars 2003 et n° 2 du 5 novembre 2003, relatives à l'aménagement du territoire,

VU les délibérations du Conseil Général n° 31 du 29 janvier 2004, n° 39 du 24 février 2005 et n° 4 du 28 juin 2007, relatives à l'aide à la promotion de la randonnée pédestre et à la politique touristique,

VU la délibération du Conseil Général n° 3 du 15 décembre 2005, relative à l'Aménagement du Territoire – Loire et Activités de Nature,

VU le rapport n° 4 de Monsieur le Président du Conseil Général du 13 décembre 2007,

SUR la proposition de M. BUISSON, rapporteur,

DELIBERE

ARTICLE 1er – Il est décidé d'augmenter de 44 000 € le montant de l'autorisation de programme « Subventions en faveur des itinéraires cyclables 2007 », la portant ainsi de 449 000 € à 493 000 € et d'inscrire 286 800 € au chapitre 204 en crédits de paiement 2008.

ARTICLE 2 – Il est décidé d'inscrire 205 608 € en crédits de paiement 2008 au titre de l'autorisation de programme « Projet Loire à Vélo 2007 », dont 109 800 € au chapitre 20 pour les études et frais d'insertion, 3 000 € au chapitre 21 pour les frais d'acquisition de terrains et 92 808 € au chapitre 23 pour les travaux.

ARTICLE 3 – Il est décidé de créer une autorisation de programme « Projet Loire à Vélo 2008 » de 1 M€ pour la réalisation des travaux d'aménagement du tronçon Chaumont/Rilly-sur-Loire et le balisage de l'itinéraire entre la piste de la RD 112 et la gare de Mer et d'inscrire à ce titre 425 000 € en crédits de paiement afférents, dont 10 000 € au chapitre 20 pour les frais d'insertion et 415 000 € au chapitre 23 pour les travaux.

ARTICLE 4 – Il est décidé d'inscrire 585 000 € en recettes d'investissement au chapitre 13, correspondant à la subvention à recevoir de la Région Centre, pour la réalisation du projet « La Loire à Vélo ».

ARTICLE 5 – Un crédit de 5 000 € est inscrit au chapitre 011 au titre de la cotisation annuelle du Département à l'Association des Départements cyclables.

ARTICLE 6 – Il est décidé d'augmenter de 1 717 € le montant de l'autorisation de programme « Aménagement des chemins de randonnée 2007 », la portant ainsi de 108 703 € à 110 420 € et d'inscrire 101 095 € au chapitre 204 en crédits de paiement 2008 afférents.

ARTICLE 7 – Un crédit de 10 800 € est inscrit au chapitre 65 pour l'aide à la promotion des itinéraires de randonnée.

ARTICLE 8 – Une subvention de 1 000 € est attribuée au Comité Départemental de Cyclotourisme pour l'édition d'un cyclo-guide du Loir-et-Cher. Les crédits correspondants sont prélevés dans les 10 800 € de crédits inscrits au chapitre 65 pour la promotion des itinéraires de randonnée.

ARTICLE 9 – Une subvention de fonctionnement de 18 000 € est attribuée au Comité Départemental de la Randonnée Pédestre. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65.

ARTICLE 10 – Une subvention de fonctionnement de 1 000 € est attribuée au Comité Départemental de Tourisme Equestre. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65.

ARTICLE 11 – Un crédit de 250 € est inscrit en recettes au chapitre 75 dans le cadre du partenariat avec l'I.G.N.

ARTICLE 12 – Le programme d'actions 2008 de l'Office National des Forêts ainsi que la convention (annexe 2) sont approuvés et Monsieur le Président est autorisé à signer cette dernière. Une subvention de 30 000 € est attribuée à l'Office National des Forêts. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65.

ARTICLE 13 – La révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (P.D.I.P.R.) est adoptée sur le Pays Vendômois (liste des communes en annexe 3) et le Plan Départemental de Tourisme Equestre est adopté sur le même pays, sur le canton de MOREE (liste des communes en annexe 4).

ARTICLE 14 – Une subvention de fonctionnement de 12 000 € est attribuée à l'Observatoire Loire. Les crédits correspondants sont inscrits au chapitre 65.

ARTICLE 15 – Monsieur le Président du Conseil Général est autorisé à signer les conventions à intervenir avec le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, le Comité Départemental de Tourisme Equestre et l'Observatoire Loire.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,

Le Président du Conseil Général
certifie que le présent acte
a été transmis au Représentant
de l'Etat le : 21 DEC 2007
Reçu à la Préfecture le : 21 DEC 2007
Notifié le :
Affiché le : 21 DEC 2007
Publié le :
Et est exécutoire le :

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Huguette GENDRIER

CONSEIL GENERAL

Réunion du 13 Décembre 2007
Transmis pour exécution à
Mission Loire et activités de nature

Blois, le 21 DEC 2007

LE PRESIDENT DU CONSEIL GENERAL,
Pour le Président du Conseil Général
et par délégation,
Le Directeur Général Adjoint,

Huguette GENDRIER

Maurice LEROY

Révision du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et Randonnée (P.D.I.P.R)					
Pays	Canton	Commune	Date de la délibération du Conseil Municipal demandant la révision du PDIPR	Date de la décision de l'Association Foncière	Autres décisions
Vendômois	Morée	Brévainville	30 septembre 2005	Convention du 14/09/2007	
		Busloup	7 juillet 2006		
		Fréteval	30 décembre 2005 et 30 août 2007	Convention du 14/09/2007	Convention Etat Convention SCEA les Boulets Convention J.Y Cornilleaux
		Lignièrès	20 juin 2005 et 27 avril 2006		
		Lisle	31 août 2005		
		Morée	20 septembre 2005	Convention du 14/09/2007	
		Pezou	25 août 2005		
		Saint Firmin des Prés	17 juin 2005		
		Saint Hilaire la Gravelle	8 août 2005		
		Saint Jean Froimontel	22 septembre 2005		
		Selommes	La Chapelle Enchérie	30 juin 2005	
	Renay		22 août 2005		
	Ouzouer le Marché	Moisy	28 septembre 2005	Convention du 14/09/2007	
		Ouzouer le Doyen	19 janvier 2006		

Adoption du Plan Départemental de Tourisme Equestre (P.D.T.E)					
Pays	Canton	Commune	Date de la délibération du Conseil Municipal demandant la révision du PDIPR	Date de la décision de l'Association Foncière	Autres décisions
Vendômois	Morée	Brévainville	30/09/2005 et 04/06/2007	Convention du 14/09/2007	
		Danzé	30/05/02		
		Fréteval	10/01/2006 et 21/08/2007	Convention du 14/09/2007	Convention avec la SCEA "Les Boulets" Convention avec J.Y Cornilleaux Convention avec l'Etat
		Lignièrès	27/04/07		
		Lisle	31/05/05		
		Morée	20/09/05	Convention du 14/09/2007	
		Pezou	25/08/05		
		Rahart	23/06/05		
		Saint Firmin des Prés	17/08/05	Délibération du 02/07/2001	
		Saint Hilaire la Gravelle	08/08/05	Délibération du 21/06/2005 Convention du 14/09/2007	
		Saint Jean Froidmentel	22/09/05	Délibération du 16/04/2002	
		La Ville aux Clercs	30/10/01		